

Procès-verbal n° 8 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	5 Janvier 2024
À :	DGL
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme COLLAVOLI M – Mrs BOUTADE C – CABARDOS JL- ROMIEUX C- NICOLAS f

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°7 de la réunion du 19/12/23

LISTE DES ARBITRES QUI N'ONT PAS RENOUVELE ET NE SONT PLUS COMPTES DANS LES EFFECTIFS :

Messieurs :

- ABROUGUI R : BAGNOLS
- AYOUNI A : N. PISSEVIN
- BARRET P : UZES
- BIROLINI C : CANAULES
- CHAHLAL A : MANDUEL
- CHARGUI W : VERGEZE
- DELEMARLE Y : VAL DE CEZE
- ELMOUDNI S : ACADEMIE
- EZZAYDI M : MARGUERITTES
- GELY M : N.Olympique
- GHODBANE A : ST PRIVAT
- KAAOUASS K : AIGUES MORTES
- LABDI Y : POULX
- TRABELSI M : VAUVERT

INDISPONIBILITES ARBITRES

Messieurs :

- BENYEBKA K : du 2 au 12/1 + vœux
- BANCHEREAU T : le 7/1



DEMANDE D'ARBITRES

- REMOULINS SPORT : match du 14/1 et du 21/1
- AS CENDRAS : match du 14/1 et du 21/1
- AS STE ANASTASIE : match du 7/1

COURRIERS RECUS

- FC CABASSUT : concernant la désignation d'un arbitre
- ESPADA F : indisponibilité le 7/1
- STURACCI Q : concernant son absence du 17/12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis